

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N° II-CL201

présenté par
Mme Froger et M. Molac

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.